

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 967

présenté par

M. Viry, M. Ray, Mme Gruet, M. Neuder, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Seitlinger,
M. Brigand, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Minot, Mme Louwagie,
Mme Anthoine, Mme Frédérique Meunier et M. Vermorel-Marques

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Au deuxième alinéa du II de l'article L. 161-17, après la deuxième occurrence du mot : « retraite », sont insérés les mots : « , y compris dans le cadre d'une retraite progressive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de reprendre une disposition relative à la retraite progressive, issue de la proposition de loi n° 4537 relative à l'emploi des travailleurs expérimentés jusqu'à la retraite de Mme Valérie SIX, sous la précédente législature.